

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11406 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL BJAOUNI RACHID

Date de naissance : 16-04-1976

Adresse :

Tél. : 06 58 01 31 86 Total des frais engagés : 354 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....

**VOLET ADHERENT**

Déclaration de maladie Nº P19-069166

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule : .....

Nom de l'adhérent(e) : .....

Total des frais engagés : .....

Date de dépôt : .....



Docteur Mustapha ERRAJI

MÉDECINE GÉNÉRALE

ECHOGRAPHIE

الدكتور مصطفى الراجي

الطب العام

الشخص بالصدى

Casablanca, le

22 a.C. 2020  
الدار البيضاء، في

SABER

Henine

PHARMACIE

Mme Gharbaoui

Place KHAL

Angle Bd de la Giron

CASABLANCA

Tél: 0522 30 06

MAPHAR  
POLYGYNAX 6 capsules vaginales  
Km 10, route Collioure - Quartier industriel, Zenata  
An Sefra, Maroc  
P.P.V. : 380DH30

6 118001 182015

+) Nasro F  
4500 1 kg 0.5

2) Renciphax 2  
113.30 1 kg 5.4 S.V.

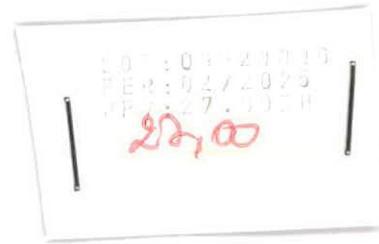
3) Afrinias F  
2700 1 kg 1.24 -

4) Poligynax 0.1  
2000 1 kg 2.40 -

3830  
= 224.0

Docteur Mustapha ERRAJI  
Médecine Générale - Echographie  
El. El Houria Rue 14 N° 6 - 1er Etage  
Sidi Moumen - Casablanca  
Tél.: 05 22 71 87 30 - GSM: 06 61 95 99 91

جزءة الحرية الزنقة 14 الرقم 6 الطابق الأول - سيدى مومن - الهاتف : 05 22 71 87 30 - المحمول : 06 61 95 99 91  
Lot. El Houria, Rue 14 N° 6 - 1er Etage - Sidi Moumen - Tél.: 05 22 71 87 30 - GSM : 06 61 95 99 91





22/05/20 16:38:01  
9900037749  
99377401  
PHARMACIE LA GIRONDE  
Casablanca

A00000000032010  
APP : VISA ELECTRON  
EL BJAOUNI/RACHID.MR  
xxxxxxxxxxxx0046  
05/21 CARTE NATIONALE  
BE759A315E2CD17B  
626-0-9999-1-44

MONTANT: 224,00 MAD

NUM TRANSACTION : 001  
NUM AUTORISATION: OS1210  
STAN : 006438

**DEBIT**

Le CMI vous remercie

-----  
GESTE BARRIERE : PAYEZ JUSQU A 400 DH EN SANS CONTRAT SANS SAISIE DE VOTRE CODE

TICKET A CONSERVER  
COPIE CLIENT